43 Année N° 5204 Le No 0 25 c. Paraît le Samedi 28 Février 1931

SISTERON-JOURNAL

REPUBLICAIN DE GAUCHE

Politique, Littéraire, Commercial et d'Annonces Judiciaires

ABONNEMENTS
PAYABLES D'AVANCE
DOUZE francs par an
ETRANGER port en sus

ADMINISTRATION ET RÉDACTION, 25, Rue Droite, 25, SISTERON
R. C. Sisteron No 117 C.-C. Chèque Postal Marseille 156.36
Fondateur : A TURIN — Directeur-gérant : M.-PASCAL LIEUTIER
LES MANUSCRITS NON INSÉRÉS NE SERONT PAS RENDUS
On s'abonne dans tous les Bureaux de Poste
Les annonces sont reçues à l'AGENCE HAVAS, 62, rue de Richelieu, Paris, - 2e

ANNONCES
Judiciaires (la ligne)..... 1,20
Réclames (la ligne).....1 50
Commerciales (la ligne).....1,50
Pour les grandes annonces et les annonces répétées on traite de gré à gré

Ségustéronnades

NOS DIGNES ALPINS

Pour la fois prochaine, le très curieux livre de Han Ryner, sur une philosophie de l'amour que les sots ne comprendront pas. Comme à son habitude, notre individualité impénitent et logique se moque avec esprit de tout ce qui codifie, embrigade et subit la sottise du réglement. Amour libre? non pas, amour tout court..... Quittons ce thème pour nous égarer parmi les étoiles.

Peu de gens lisent l'*Officiel*, le plus volumineux et, dit-on, le plus bavard des journaux. Il est, en effet, imprimé, si l'on peut oser cette image, avec la salive des parlementaires. Comme cette dernière ne vaut pas grand chose, par un sentiment de pudeur ! l Etat donne un volume quotidien presque pour rien.

Les épiciers en profitent et constituent le fort contingent de la clientèle achetant au quintal le papier, dont la qualité ne dépasse pas celle des discours de nos honorables. Le contribuable paie cette fantaisie, et cela coûte assez cher au budget.

Cependant on devrait lire l'*Officiel* pour rire ou pleurer de la comedie dont les naïfs lecteurs font les frais pour se dégouter de la politique ou mieux de la majorité des politiciens. Il faut le lire pour y trouver parfois — tout arrive — des colonnes instructives et des hommages non usurpés.

L'autre semaine, par exemple, je pris régal et goutai grande joie à la glorification d'un de nos compatriotes, dont à la tribune on exposa la sienne, les travaux et les mérites.

MM. les députés apprirent qu'il existe en France, Dieu merci, des hommes tout à l'intelligence et à l'honnête travail, des hommes incapables de songer aux libéralités des Oustric et consorts, des hommes qui maigrement retribués, oubliés, sacrifiés, besognent sans trêve, héros d'abnegation et de courage, les derniers des géants stoïciens.

On a parlé de Branly, l'inventeur de la T. S. F. et voici qu'au parlement on a acclamé Ernest Esclangon, directeur de l'observatoire de Paris.

J'ai l'agréable mission d'enseigner les plus dignes de ceux de chez nous, avec plaisir, je retrace la carrière de ce savant afin que nous tirions orgueil de ses propres vertus.

Esclangon est né en 1876 à Mison, dont les mas auprès du château ruiné, sans rien perdre de leur caractère alpestre, annoncent la terre provençale.

Si mes souvenirs sont exacts, il fréquenta l'ecole primaire de Laragne, où je fus moi-même, puis partit pour le lycée de Nice et prépara l Ecole Normale supérieure.

L'année de son entrée à la rue d'Ulm à Paris, marque une date pour notre région. Tandis que le fils du paysan de Mison, en 1895, réussissait à Normale, les portes de Polytechnique s'ouvraient pour saluer le numéro 1 du concours, mon vieux bon camarade Aimé Felix de Laragne, qui devait sortir avec encore le numero 1, et l'Ecole Centrale le recevait parmi les premiers Turquais de Serres.

Et voilà ce que peuvent les gavots. Revenons à notre astronome. En 1898 il est agrégé des Sciences Mathématiques, en 1904, docteur es mêmes sciences, avec mention Très Honorable,

Il débuta à la Faculté de Bordeaux chargé de cours de mécanique rationnelle y devient Maître de conférences d'analyse et de mécanique, tout en occupant les fonctions d'astronome-adjoint à l'observatoire de la capitale de la Guyenne.

Il professe à l'Institut colonial, et commence la série de ses remarquables études. Elles attirent l'attention des savants et quand l'Alsace redevient française, qu on la réorganise selon nos programmes, Esclangon est naturellement désigné pour diriger l'observatoire de Strasbourg en 1919.

Pendant la guerre, il travaille au cabinet du Ministère de la Marine, chargé des questions techniques et scientifiques concernant la défense sous-marine. Il résout le difficile problème de repérage par le son, apporte d'autres solutions à l'acoustique, à la balistique, détermine les phénomènes sonores engendrés par les canons, définit les zones de silence, les ondes balistiques, les ondes de bouche et de chute, les applications à la perception des bruits sous-marins etc.., etc..

Ce suiveur passionné des comètes — il en a particulièrement étudié une cinquantaine — ne s'est pas contenté de tirer des plans sur elles, il concrétisa sa vaste science, ses dons d'observation, ses facultés de calculs pour être utile au pays et par là fut, en cette periode terrible, un de ses grands serviteurs.

Je voudrais reproduire les quelques deux cents titres de ses travaux scientifiques, monument grandios d'un infatigable labeur et d'un extraordinaire savoir. Vous n'y comprendriez pas plus que moi, sans doute, faute d'initiation à la lecture de la carte céleste et aux équations complexes de géométrie, de trigonométrie ou de physique

Toutefois, il convient de signaler les travaux d'Esclangon sur : *Le vol plané sans force motrice* : sur : *a navigation aérienne et le vol des oiseaux*. et autres questions à l'ordre du jour.

Nul ne s'étonna de sa nomination à l'Observatoire de Paris, comme Directeur de cet important établissement

Esclangon est à sa place dans cette fondation de Colbert, édifiée sur les plans de Claude Perrault. Il y continue la célèbre lignée de Cassini à Puiseux et Lévy, passant par Laplace, Le Verrier, Delaunay, Mouchez, Tisserand, etc., ses prédécesseurs.

Et c'est un bon Alpin qui maintenant préside et dirige les doctes travaux des scruteurs du ciel et des espaces ; un Alpin qui ne doit rien qu'à lui-même, qui demeure un type parfait de notre race.

En le glorifiant, nous glorifions notre contrée.

Honneur donc à l'enfant de Mison devenu l'un des plus illustres savants de notre époque, et applaudissons aux louanges lues dans le *Journal Officiel*.

Oui, il est bon de lire cette publication, quand elle nous apporte réconfort de magnifiques exemples et c'est le cas de notre compatriote Ernest Esclangon.

Emile ROUX-PARASSAC.

Association des Commerçants & Industriels de Sisteron

Une assemblée générale a eu lieu le 19 Février, salle du cercle.

Après avoir donné quelques explications sur le Congrès de Paris et signalé le développement que prend de plus en plus la Confédération des Groupements commerciaux et industrielles. M. Reynaud, président fit ressortir l'importance qu'ont, en ce moment, les commerçants a se grouper, le nombre étant le seul moyen de faire aboutir une meilleure amélioration des charges fiscales.

L'assemblée adopte ensuite les vœux suivants :

1) Considérant que le relèvement des tarifs de chemin de fer projetés, constituera une nouvelle aggravation de charges pour les commerçants, qui aura sa répercussion sur le coût de la vie, protestent contre ce relèvement inopportun de 10 et 24 0/0 proposé au gouvernement.

2) Considérant que devant les difficultés économiques les commerçants sont indûment imposés, font confiance aux dirigeants de la Confédération pour leur activité en faveur de leurs revendications — et demande a ce que tous les groupements et syndicats commerciaux s'organisent en vue d'avoir au prochain Parlement une représentation professionelle importante.

3) Considérant que le déplacement de la poste et son éloignement du centre de la ville occasionnera une perte de temps considérable a un grand nombre de contribuables et principalement à ceux du faubourg de la Beaume ; demande à ce qu'il soit établi un bureau auxiliaire à proximité de l'ancien local.

4) Font confiance aux dirigeants de la Confédération et les félicitent pour leur dévouement auquel il est juste de rendre hommage.

L'assemblée envisage l'organisation d'un bal qui aura lieu prochainement.

Amicale des Mutilés, Anciens Combattants, Veuves, et Ascendants de la Guerre de l'ancien arrondissement de Sisteron.

Nous rappelons que c'est le Dimanche 19 Avril que se tiendra à Sisteron la grande Assemblée générale de l'Amicale des Mutilés, Anciens Combattants, Veuves, Orphelins et Ascendants de la Guerre de l'ancien arrondissement de Sisteron.

Le Conseil d'administration de l'Amicale a pris toutes dispositions utiles pour que le succès de cette manifestation soit assuré.

A l'issue de cette assemblée, il sera délivré, gratuitement à tous les Anciens Combattants membres adhérents à l'Amicale, l'insigne de la croix du Combattant. Mais pour permettre à la commission la délivrance de ce ruban aux seuls ayant droit, il est recommandé au camarades de renvoyer dûment rempli la notice qui sera jointe au programme de l'assemblée générale qui leur sera adressée en temps opportun.

Inscrits ou non au Banquet de clôture, les Mutilés, Anciens Combattants, Veuves et Ascendants sur justification de leur qualité, sont invités à assister à la séance qui aura lieu à 10 heures précises, dans la vaste salle des Variétés. Les membres adhérents sont priés d'être exacts pour faciliter l'accomplissement du programme.

Répondez mes chers camarades à l'appel de vos dirigeants démontrez à nouveau, en cette occasion votre sentiment d'union et de dévouement à la cause qui nous est chère.

Le 19 Avril, il n'y aura parmi vous, ni indifférents, ni négligents.

Plus que jamais serrons-nous les coudes si nous voulons maintenir les droits que nous avons acquis et faire triompher nos modestes revendications. — *La Commission.*

Chronique Sportive

Sisteron-Vélo.

Shakespéare, le grand poéte anglais, a écrit une poésie devenue célèbre qui commence par ces mots :

Souffle, souffle, toi, vent d'hiver.

En effet, dimanche passé, le vent n'a pas manqué de souffler. Cependant lorsqu'on joue ras de terre comme ce fut le cas dans la première mi-temps, on surmonte l'obstacle.

Cette première partie du jeu fut très animée. Les deux équipes ont attaqué tour à tour. Les avants de Sisteron ont fourni un beau jeu. Chastel jouait en vedette. L'avant-centre est en pleine forme en ce moment Quoique moins triomphant que parfois E Rolland a fait du joli jeu. Petit marqua pour Sisteron après quinze minutes de jeu Mais il n'y avait pas qu'une équipe sur le terrain. L'extrême droit de Volx est très fort et il échappe constamment. C'est alors qu'on a pu apprécier la valeur des arrières locaux ; Bernard par ses heureuses interventions, Blanc, par ses forts dégagements. A la mi-temps, Sisteron 1, Volx 0.

La deuxième mi-temps fut moins intéressante Les deux équipes ont essayé de jouer trop près de la touche. En fool ball, il faut se donner la place pour manœuvrer. Chastel marqua un deuxième but après dix minutes de jeu et ajouta un troisième but un peu plus tard. Volx commença, alors, à prendre la direction de la partie. Les visiteurs n'arriveront pas cependant a sauver l'honneur. Pourtant, juste avant la fin un but pour Volx semble inévitable, mais Richaud arrêta brillamment.

Sisteron gagna par 3 buts à 0.

Eldon Carter.

* * *

Demain Dimanche, c'est la redoutable équipe d'Oraison-Sports qui viendra matcher contre le victorieux Sisteron-Velo. La valeur de l'equipe visiteuse est très grande, de ce fait, la lutte sera très serrée.

Le Vol sans Moteur

L'homme a toujours rêvé de conquérir le ciel. L'aviation à moteur le lui permet relativement, mais ici ce n'est pas seulement le prix d'achat qu'il faut envisager. Il y a autre chose... Et c'est alors dans le Vol à Voile, transition toute naturelle, la moins couteuse, la plus sportive et la plus instructive qui soit, que nous trouvons tout l'interêt d'un moyen de transport qui pourra, sans doute un jour, prétendre à des fins commerciales.

Le vol sans moteur justifie pleinement nos espoirs en raison des résultats obtenus, surtout à l'étranger ; en Angle-

© VILLE DE SISTERON

terre. Needham, pris dans une tempête dut monter à 300 m et atterri volontairement sur un point plus élevé que celui duquel il était parti ; en Allemagne, on vole facilement pendant plusieurs heures et Kromfeld y bat le record de distance avec 161 km. En France, nous n'en sommes pas encore là ; cependant Auger, un as du « sans moteur » se maintient 28 minutes au dessus du terrain de Sens. A Sisteron, nous devons facilement en arriver là puisque nous sommes favorisés par la situation de nos terrains et que de nombreux adhérents s'impatientent.

Le vol sans moteur est scientifique, technique et sportif ; quant au danger l'expérience prouve qu'ils sont peu importants. Le benjamin du vol à voile a 15 ans et demi.

L'apprentissage du pilotage est aisé, cependant il doit être conduit avec méthode sous la surveillance d'une personne expérimentée. Dans ces conditions, le vol sans moteur devient un sport sain réservant des impressions inappréciables et permet d'acquérir le « sens de l'air ».

Ch. Féraud.

Chronique Locale et Régionale

SISTERON

Les Alpins de Paris. — Les Bas et les Hauts-Alpins à Paris se réuniront le samedi 7 mars dans les salons du *Negre*, 17, Bd St-Denis. Ils s'assoieront d'abord fraternellement à bonne table, puis ils écouteront M. Roux-Parassac leur parler : *de Sisteron à Barcelonnette par Gap (la Durance et l'Ubaye)* et ils entendront des chansons de chez nous ensuite. Ainsi en ont amicalement décidé nos compatriotes, le sisteronnais Henri Brun, président des Bas-Alpins et le Baumillon Roux Parassac président des Hauts-Alpins. Ce sera une belle soirée entre gavots aimant et glorifiant la terre natale Nous rendrons compte de cette manifestation.

Avis. — M PICHON, informe le public que des appats empoisonnés seront placés dans les domaines de Briasc, commune d'Entrepierres, du premier Mars au 31 mars inclus.

Syndicat d'Initiative. — Le Comité de l'Union des S. I, des Basses Alpes, s'est réuni le 15 courant à Digne et a décidé de publier à 10.000 exemplaires, un guide du département contenant des renseignements touristiques d'ordre pratique, dans lequel sera incoporé un dépliant, illustré de photographies. Dix mille exemplaires supplémentaires de ce dépliant seront mis à la disposition des S. I. faisant partie de l'Union.

La publicité en faveur de notre région sera complétée au moyen d'une affiche synthétisant la Haute-Provence.

L'organisation du siége de l'Union des S. I. des B-A dans le coquet pavillon qui se trouve à Digne, à l'angle du Bd Gassendi et de la route de Nice, a fait l'objet du mise au point susceptible de donner entière satisfaction aux touristes qui y trouveront un bureau de renseignements gratuits et une exposition de photographies des divers sites pittoresques du département.

Nota MM. les hôteliers, restaurateurs et commerçants adhérents au S.I. de Sisteron et de la Haute Provence qui désirent faire incorporer un texte de publicité dans le guide pratique des B-A, sont priés de fournir leur documentation et leur souscription avant le 3 mars, dernier délai, au siège du S. I à Sisteron. Le coût de ces insertions a été maintenu à 200 fr. la page, 100 fr la 1/2 page. 50 fr le 1/4 de page.

Les personnes affiliées au S. I. qui ont des chambres, logements et villas à louer pendant la saison d'été, sont invitées à se faire inscrire au S. I de Sisteron qui leur servira d'intermédiaire gratuit avec les futurs estivants.

Avis. — M. RUNFT Clément de Sisteron, informe le public qu'il ne répond pas des dettes que pourrait contracter la dame Constance Clément, née Bouvet, son épouse, celle-ci ayant quitté le domicile conjugal.

Aux A. C. — Tous les bénéficiaires de la carte du combattant qui n'ont pas fait leur demande de carte ont eu tort et doivent la faire sans retard En cas de décès, les héritiers d'un ancien combattant non titulaire de la carte du combattant ne peuvent rien réclamer des arrérages de la pension due au mari décédé En outre il est prévu par l'Office National du combattant qu'un secours pourra être accordé à la veuve du titulaire de la carte et à cet effet le No est exigé par l'Office. Les titulaires mutilés et anciens combattants ne doivent pas se désintéresser de cette question car il s'est malheureusement produit de nombreux décès et les veuves ne pouvant fournir le No de la carte de leur mari défunt n'ont pu obtenir les avantages qui leur sont réservés.

COLOMB.

Allo - Allo. - Automobilistes. — *Cette période de froid, vous occasionne des départs très laborieux, vous pouvez vous éviter ces ennuis, ayez soin de monter sur votre voiture une batterie d'accumulateurs* MONOPLAQUE, *et vous serez édifié de la puissance de cet accumulateur En vente chez l'Agent* Francis JOURDAN *Garage Moderne* Sisteron.

Ciné-Scout. — Dimanche matinée et soirée, Jeudi, soirée.

Le fameux Rin-tin-tin, dans

Un drame au Far-West

film d'aventures en 6 parties. Ce film est rempli de péripéties passionnantes ; signalons entre autres clous, un incendie de forêt grandiose et une tempête de sable dans le désert.

La roue de la fortune, comique

La semaine prochaine, un film de toute beauté, **Titi 1er, roi des gosses**, qui a rencontré partout le plus grand succès et le plus mérité.

VARIÉTÉS-CINÉMA

Ce soir et demain en matinée

— Programme Sensationnel —

—o— *Semaine de Gala* —o—

Un grand film Français

ESPIONNE

ou La Guerre sans Armes

avec Lilian Constantini. *Espionne* n'est pas un film de guerre ; c'est un hommage à la Grande Française Louise de Bettignies, sœur héroïque de Miss Cawell

Un Garçon séduisant, comique

Charlot chéri de sa patronne

burlesque

à la scène

Les **Didama**, équilibristes de l'Empire de Londres.

Travail sensationnel

Miss Bleuette, danseuse acrobatique

Prix des places : Réservées, 6 frs. Premières, 4 f 50. Secondes, 3 frs.

Dimanche soir, cinéma seul, au prix habituel.

La semaine prochaine : *Pola Négri* dans **La Méprise**

CINÉMA - CASINO

Samedi en soirée, Dimanche, matinée et soirée.

Eclair-Journal, *Actualités du Monde entier.*

Honneur de Ménage

comique fou-rire

Le film que l'on attend

VOLGA - VOLGA

l'œuvre

Formidable
Séduisante
Poignante !

Venez voir le plus beau film de la saison

La semaine prochaine : **Rapacité**; avec Gaston Jaquet et Florence Gray.

Prochainement : l'œuvre la plus formidable et la plus solidement documentée de l'époque, **au Bagne**, d'après le roman d'Albert Londres, avec *Eugène Dieudonné*, en chair et en os, l'ex-forcât innocent condamné à mort en 1913 et gracié en 1928.

- MAISON -

à vendre Rue Droite, grand magasin et logement libres immédiatement.

M ESMIEU, notaire à Sisteron.

Etat-Civil

du 20 février au 27

NAISSANCE

André Pierre Joseph Thunin, rue Droite.

DÉCÈS

Andrée Yvette Eugénie Rippert, 17 mois, rue Chapusie.

REMERCIEMENTS

Les familes DUNAND de Barcelonnette, ANDRE de Cannes VOLLAIRE de la Saulce et de Sisteron, remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont témoigné leurs sympathies à l'occasion du décès de Monsieur

VOLLAIRE

ancien juge de paix à Turriers.

REMERCIEMENTS

Les familles AUDIBERT, LATIL et BLANC remercient leurs nombreux parents, amis et connaissances des marques de sympathies qu'elles ont reçues à l'occasion du décès de leur époux père, beau-père grand'père, beau-frère, oncle et cousin

Maximin AUDIBERT

décédé le 17 Février 1931 à l'âge de 78 ans.

Etudes de Me Joseph Tartanson
avocat-avoué à DIGNE,
de Me Paul Massot,
notaire à La MOTTE-du-CAIRE
et de Me Guillaume Buès
notaire à SISTERON (B A).

VENTE

sur Surenchère après licitation

IMMEUBLES

sis à CLAMENSANE

Adjudication le Dimanche 29 Mars 1931 à Clamensane

En vertu d'un jugement rendu par le Tribunal Civil des Basses-Alpes, le six Août mil-neuf-cent-trente, enregistré, entre Madame CARLUC Julie-Catherine, veuve en premières noces non remariée de Monsieur Jean Baptiste FABRE, domiciliée et demeurant à Clamensane, demanderesse ayant Me Tartanson pour avoué ; contre : 1° Demoiselle Marie-Thérèse Baptistine FABRE, célibataire majeure, ouvrière modiste demeurant à Sisteron : 2 Madame Thérèsine-Marie-Léonie BORRELY, veuve en premières noces divorcée de Monsieur FABRE Ludovic-Aimé, prise en sa qualité de mère et tutrice légale de sa fille mineure FABRE Aglaé-Lina - Blanche, ouvrière coiffeuse demeurant avec sa mère à Sisteron, défenderesse, ayant toutes deux Me Tartanson pour avoué

Il a été procédé à Clamensane, en la Mairie et par le ministère de Me **Buès** notaire à Sisteron et Me **Massot** notaire à La Motte-du Caire le dimanche quatre janvier mil-neuf-cent trente-et-un à quatorze heures

En présence de Monsieur CARLUC Fortuné, propriétaire et Maire de Clamensane, subrogé tuteur de la dite mineure FABRE sus nommée.

A la vente par voie de licitation des immeubles ci-après désignés dépendant de la succession de Monsieur FABRE Jean Baptiste demeurant en son vivant, propriétaire-agriculteur à Clamensane, décédé en son domicile le vingt février 1926.

Désignation des Immeubles

Les immeubles à vendre sont situés sur la commune de Clamensane

PREMIER LOT

Une **parcelle** de terrain vague, quartier de Devant-Ville, paraissant cadastrée sous le numéro 191 de la section A. pour une superficie de 21 ares 40 centiares ; confrontant : au levant Jarjayes ; au midi, chemin ; au couchant, Dalmas et au nord, le même.

DEUXIEME LOT

Labour, quartier de Champ Long paraissant cadastré sous les numéros 265, 266, 267 de la section A. pour une superficie totale de 31 ares, 10 centiares et graviers conquis attenants confrontant : au levant, Reynier Lucien ; au midi, chemin ; au couchant Garcin et au nord bois communal.

TROISIEME LOT

Labour, quartier de Riou de la Périère, paraissant cadastré sous les numéros 5, 6 et 6 bis de la section B pour une contenance de 11 ares, 90 centiares ; confrontant au levant vallon des Graves ; au midi, ancien canal ; au couchant, Garcin et au nord, Silve Louis.

QUATRIEME LOT

Vague, au quartier de l'Ouerton paraissant cadastré sous le numéro 9 de la section B. pour une contenance de 20 centiares, confrontant au levant et au midi, Communal ; au couchant Burle et au nord Blanc Jean-Baptiste.

CINQUIEME LOT

Nue propriété d'une **maison** d'habitation et pleine propriété de pré et jardins attenants, dans le village de Clamensane, lieu dit Le Moulin, paraissant cadastrée sous les numéros 238 p 237 p 238 p. de la section B pour une superficie de 8 ares 42 centiares, confrontant ; dans l'ensemble au levant, canal d'arrosage, au midi chemin de grande communication ; au couchant, Girard, et au nord, chemin vicinal.

NOTA — **Réserve d'usufruit** Madame Julie-Catherine CARLUC née à Clamensane le vingt-quatre Août mil-huit-cent-quarante-neuf veuve de Monsieur Jean-Baptiste FABRE, co-licitante aura droit, sa vie durant, en exécution du jugement précité, qui a ordonné la licitation, à l'usufruit de la maison qu'elle habite et qui fait partie du cinquième lot ainsi que de tout le mobilier qu'elle renferme.

SIXIEME LOT

Vague, quartier de Riou des Maisses paraissant cadastré sous le numéro 1086 de la section B. pour une superficie de 30 centiares, touchant Chabaud et le vallon des Maisses.

SEPTIÈME LOT

Vague, quartier de Serre de Reynaud, paraissant cadastré sous les numéros 57 et 56 de la section C pour une contenance de 39 ares, 40 centiares ; confrontant : au levant, au couchant, au nord, chemin et au midi, communal.

HUITIEME LOT

Vague, quartier de la Tuilière, paraissant cadastré sous les numéros 332, 333 de la section C, pour une contenance de 38 ares, 70 centiares ; confrontant : au levant, ravin de la Tuilière ; au midi, Jarjayes ; au couchant, Bouchet, et au nord, ravin de la Tuilière.

REUNION EN BLOC

Conformément au jugement précité du six août mil-neuf-cent-trente les immeubles ci-dessus désignés ont d'abord été exposés en vente en huit lots séparés et en suite réunis en bloc et de nouveau mis en vente sur la mise à prix formée par le produit des adjudications partielles.

Le bloc des dits immeubles a été adjugé a Monsieur **Lagarde** Félix-Leon-Fidèle, propriétaire demeurant à CLAMENSANE au prix de *Vingt-huit-mille-cinq cents francs.* A la suite de la dite adjudication sur ablotissement, command partiel a été passé par Monsieur **Lagarde** savoir : Des premier sixième, septième et huitième lots au profit de Monsieur Joseph **Delmas**, propriétaire à CLAMENSANE, au prix total de **mille francs**, des quatrième et cinquième lots au profit de Madame Agnès-Marie **Alphand** Veuve **Londrier** Joseph, propriétaire à CLAMENSANE, au prix de **dix mille cinq-cents francs**.

Mais par déclaration au greffe du Tribunal du 10 Janvier 1931 Monsieur **Reynier** Félicien-Henri, propriétaire et meunier à La MOTTE-du-CAIRE ayant Me **Tartanson** pour avoué constitué, a déclaré surenchérir d'un sixième le prix de l'adjudication prononcée au profit de Monsieur **Lagarde** Félix-Léoné-Fidèle, propriétaire à CLAMENSANE.

Cette surenchère régulièrement dénoncée a été validée par jugement du Tribunal civil de Digne du vingt-huit

© VILLE DE SISTERON

Janvier mil-neuf-cent-trente-et-un qui a désigné Me **Buès**, notaire à Sisteron et Me **Massot**, notaire à La Motte-du-Caire pour recevoir la nouvelle adjudication.

En conséquence il sera procédé à **Clamensane**, *en la mairie, et par le ministère de Mes* **Buès**, *notaire à Sisteron et* **Massot**, *notaire à La Motte-du-Caire, le* **Dimanche vingt-neuf Mars** *mil-neuf-cent-trente-et-un à* **quatorze heures** *à la nouvelle adjudication des immeubles surenchéris sur la mise à prix résultant de la surenchère soit* **Trente-trois mille deux-cent-cinquante frs.** *ci.* **33.250 francs**

Pour tous renseignements s'adresser à Me **Buès**, *notaire à Sisteron et à Me* **Massot**, *notaire à La Motte-du-Caire.*

Digne, le 26 Février 1931.

J. TARTANSON.

Utile Précaution

A part les rhumes, toutes les affections des broches tendent à devenir chroniques. Les bronchites, les pleurésies, l'influenza, laissent des traces qui causent l'essoufflement, l'oppression, l'asthme le catarrhe. l'emphysème On évite les complications en ayant recours à la Poudre Louis Legras ce merveilleux remède qui a obtenu la plus haute récompense à l'Exposition Universelle de 1900. Elle soulage instantanement et guérit progressivement.

Une boite est expédiée contre mandat de 4 fr. 50 (impôt compris) adressée à Louis Legras, 1, Bd. Henri IV, à Paris.

CABINET DENTAIRE

A. SILVY

chirurgien-dentiste

Cabinet ouvert le Dimanche

2, Rue Paul Arène — SISTERON

Etude de Me Jean ESMIEU, notaire à Sisteron.

Vente Volontaire

au plus offrant et dernier enchérisseur

Le DIMANCHE HUIT MARS mil-neuf-cent-trente-un, à quatorze heures, en l'étude et par le ministère de Me ESMIEU, notaire à Sisteron,

en un seul lot d'un

DOMAINE RURAL

sis en majeure partie sur le territoire de la commune de VILHOSC et pour le surplus sur celle d'ENTREPIERRES, connu sous le nom de « Campagne de Come », comprenant : bâtiments d'habitation et d'exploitation, et diverses parcelles attenantes ou séparées en nature de labour, pré bruyère, taillis et vague d'une superficie approximative de 84 ha. 50 ares 04 centiares.

Entrée en jouissance au 1er avril 1931.

Outre les charges, clauses et conditions énoncées au cahier des charges, les enchères seront reçues sur la

Mise à prix de 25.000 frs.

Pour visiter et pour tous renseignements s'adresser au propriétaire : M. Auguste MARTEL, à Vilhosc, où au notaire.

Possibilité de traiter à l'amiable.

J. ESMIEU, notaire

l'UNION

A prix égal, vous constaterez que

L'AIGLE VERT UNION

est un chocolat nettement

SUPÉRIEUR..... DEMANDEZ-LE

HERNIE

JE SUIS GUÉRI. — C'est l'affirmation de toutes les personnes atteintes de hernies qui ont porté le nouvel appareil sans ressort de **M. GLASER** le Grand Spécialiste de PARIS, 44, Bd SÉBASTOPOL. En adoptant ces nouveaux appareils, dont l'action **bienfaisante** se réalise **sans gêne**, sans **souffrances** ni **interruption** de travail, les **hernies** les plus **volumineuses** et les plus **rebelles** diminuent instantanément de volume et disparaissent peu à peu **complètement.**

Devant de tels résultats garantis toujours par écrit, tous ceux atteints de hernie doivent s'adresser sans retard à M **GLASER** qui leur fera gratuitement l'essai de ses appareils de 9 à 4 h. à

SISTERON, 23 Mars, Modern'Hôtel des Acacias.

MANOSQUE, samedi 28 mars, hôtel Pascal.

DIGNE. Samedi 4 et 5 avril, hôtel Boyer-Mistre.

FORCALQUIER, 6 avril Hotel des Voyageurs

QRAISON 7 avril à partir de 9 heures

Un collaborateur de M. Glaser recevra à APT, 28 Mars, hôtel du Louvre.

Nouvell : Ceinture Perfectionnée pour déplacement de tous organes

Traité de la Hernie f. sur demande à M. GLASER, 44, Bd. Sébastopol, Paris.

CABINET DENTAIRE

E. CASAGRANDE

10 — Place de l'Horloge — 10

SISTERON — (Basses-Alpes)

Le mercredi, cabinet ouvert à St-Auban

BANQUE DES ALPES

Société anonyme au capital de 5 millions

Ancienne Banque

(CHABRAND et P. CAILLAT)

Siège Social à Gap, Rue Carnot

Agences ouvertes tous les jours : **Embrun. Laragne. Saint-Bonnet Sisteron. Briançon** (Ste-Catherine) **Veynes Seyne-les-Alpes**

BUREAUX AUXILIAIRES : GUILLESTRE (Lundi) SERRES (Samedi) La MOTTE-du-CAIRE LUS-la-CROIX-HAUTE L'ARGENTIERE (samedi) BRIANÇON-VILLE

Opérations de Bourse

Paiement de Coupons

Encaissemente d'effets de Commerce

Location de Coffres-forts

Comptes-Courants Commerciaux

Dépôts de fonds avec intérêts

Achat et Vente de Monnaies Etrangères

CREDIT FONCIER DE FRANCE

Souscription Publique à

1.500.000 Obligations de 1.000 fr. 4 % AVEC LOTS

exonérées de l'Impôt cédulaire sur le revenu

faisant partie de l'EMPRUNT COMMUNAL de 2.500 millions.

4 TIRAGES PAR AN — **8 MILLIONS de Fr. de Lots** payables NET D'IMPOT dont **4 Lots de UN MILLION**

Prix d'émission : 980 francs

Payables : 500 fr. en souscrivant. 480 fr. à la remise des titres (20-30 Avril 1931)

Les obligations 5 % % 1917 et 1920 sont acceptées pour échange à concurrence des titres disponibles.

Les souscriptions sont reçues dès à présent :

AU CRÉDIT FONCIER DE FRANCE A PARIS

Dans les Sociétés de Crédit et leurs Agences

Chez les Trésoriers Généraux *et* Receveurs *des Finances*

On peut souscrire par Correspondance

Notice insérée au *Bull. des Ann. légales* oblig. du 23 Février 1931

DÉPARTEMENT DES BASSES-ALPES

Chemin Vicinal Ordinaire No 1 d'Authon au bac de Curbans

COMMUNE DE VALAVOIRE

Purge d'Hypothèques

--- AVIS ---

Par acte administratif reçu le 7 Décembre 1929 par M. le Maire de Valavoire à cet effet délégué, enregistré, les propriétaires dénommés dans le tableau ci-après, ont cédé à la commune de Valavoire pour la construction du Chemin Vicinal ordinaire No 1 entre le Chemin Vicinal ordinaire No 5 de Clamensane et Pré Mouton les parcelles de terrain dont la désignation suit et dont la vente a été stipulée aux conditions suivantes :

N° d'ordre	NOM et PRENOMS des propriétaires	Domicile	Désign. cadastrales section	numéro	lieux dits	NATURE des terrains	Contenance en m2 par parcelle	par propriét.	Prix Stipulé par m2	par propriét.	Imdemnités Spéciales Causes d'augmenta	Montant de l'augmentation	TOTAL par propriét.
1	AILLAUD Cirille Jean Joseph	Clamensane	C	561	Champ de Meynard	Labour		769 m2	1f. 20	922 f. 80			
			C	569	Champ de Meynard et la Brode	—		1429 «	1f. 20	1714 f. 80			
			C	603	Le Chazal	—		321 «	1f. 20	385 f. 20			
			C	604	Pierre du Roi	Vague		719 «	0f. 15	107 f. 85			
			C	605	—	—		352 «	0f. 15	52 f. 80			
								3590 m2		3183 f. 45			3183 f. 45
2	BRUNET Charles Félicien	Clamensane	C	522	La Gorge	Vague		430 m2	0f. 15	64 f. 50	abatage de 15 poiriers ou pommiers	1275 f.	
			C	547	Meynard	Labour		565 «	1f. 20	678 f. 00			
			C	550	Pierre feu	Vague		207 «	0f. 15	31 f. 05			
								1202 m2		773 f. 55			2048 f. 55

Cette publication est faite en conformité des articles 6 et 15 de la loi du 3 mai 1841, afin que les intéressés puissent, dans la quinzaine de la transcription de l'acte, faire inscrire les privilèges et les hypothèques conventionnelles, judiciaires ou légales. A défaut d'inscription dans ce délai, les immeubles cédés à la commune, seront affranchis de tous privilèges de quelque nature qu'ils soient, sans préjudice des droits de femmes, mineurs et interdits, sur le montant de l'indemnité revenant au vendeur.

Fait à Digne, le 17 Février 1931.

© VILLE DE SISTERON

Le Préfet des Basses-Alpes : A. JOUVE

GRAND GARAGE MODERNE

Francis Jourdan

Avenue de la Gare - SISTERON

Concessionnaire de la S. A.

MATHIS

VENTES

ECHANGES

Exposition des nouveaux modèles — Outillage moderne — Técalemit Service
Toutes fournitures — Pneus -- Stock Michelin -- Réparations générales pour Auto
Pièces de rechange des grandes marques -- Accumulateurs -- Monoplaque
Entretien -- Prix forfaitaire -- Location Taxis

Le Gérant,

Vu, pour la légalisation de la signature ci-contre, Le Maire,

© VILLE DE SISTERON